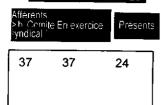
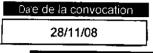
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES







2008-12-06 Demande de subvention 2009 à la Région au titre de l'ingénierie territoriale

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇULE

Séance du 10 décembre 2008

L'an deux mille huit

Et le dix décembre 2008

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇULE

2 3 DEC. 2008

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires Communales

Dix Huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre

prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis

BOUTES

Présents : MM

E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

J.ARCAS (Conseil Général), JN. BADENAS (Conseil Général), F.BARSSE (Bédarieux), D.BEDOS (CdC Coteaux & Chateaux), JL BELLIDO (CdC Minervois), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), A.CALVET (CdC Saint-Chinian), MA. EDO (CdC Monts d'Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), F.GALBE (Commune Poujol/Orb), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), G. MARCOUIRE (Conseil Général), H.OBIOLS (CdC Lirou et Canal du Midi), M.OLMOS (CdC Minervois), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou),

Objet : Demande de subvention 2009 à la Région au titre de l'ingénierie territoriale

L'équipe opérationnelle du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est organisée en missions, chacune ayant en charge la réalisation d'opérations en vue de répondre aux objectifs thématiques affichés au titre du contrat de Pays.

La mise en œuvre de cette capacité d'ingénierie, au service des membres du Syndicat Mixte (communes et communautés de communes) et de l'ensemble des partenaires territoriaux (associations, groupements professionnels,...), s'apprécie, pour l'exercice 2009, à un coût global de l'ordre de 287.900 €, dont le financement pourrait être assuré comme suit :

-	Union Européenne :	25.960 €
-	Région Languedoc-Roussillon :	50.000 €
-	Département :	153.800 €
-	Contributions locales :	58.140 €

étant précisé que les cofinancements avancés au titre du Département et des contributions locales correspondent à un prorata du financement général du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention à hauteur du montant proposé auprès de la Région Languedoc-Roussillon et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à déposer une demande de subvention à hauteur du montant proposé auprès de la Région Languedoc-Roussillon et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Fait à Saint-Chinian, le 10 décembre 2008.

